

N°37/25 – 16 décembre 2013

Adduction en eau potable : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2012

Le rapporteur,

☞ rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, le maire est tenu de présenter, au conseil municipal, le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'alimentation en eau potable de l'exercice 2012 qui a été présenté au comité syndical du SIAEP Pacé – Vezin – Saint-Gilles, le 16 octobre dernier.

Vu l'examen de ce dossier par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » qui s'est réunie le 13 novembre 2013 ;

le conseil municipal,

PREND ACTE :
du rapport annuel de l'année 2012.